



COMMUNE DE FECHY

Informations communales

Travaux

Il est rappelé aux propriétaires que tous les travaux de transformations doivent être annoncés à la Municipalité.

Les barbecues fixes doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Municipalité (article 103 LATC).

Aides à domicile

La grande majorité des habitants du canton souhaite rester le plus longtemps possible à domicile, malgré la maladie, la perte d'autonomie due à l'âge ou une situation de handicap. La politique cantonale de la santé répond à ce vœu en privilégiant le maintien à domicile et a pour cela développé des services tels que les CMS (centres médico-sociaux).

Vous qui aidez un proche, n'attendez pas d'être épuisé.

La Fondation Pro-Xy peut intervenir et, pendant quelques heures par semaine, en moyenne, les équipiers de la Fondation Pro-Xy relaient à la maison les membres de la famille qui s'occupent sans relâche d'un conjoint, parent, enfant, etc., afin qu'ils puissent souffler un peu, se ressourcer ou reprendre des forces.

La Fondation Pro-Xy est un maillon du maintien à domicile et contribue à ce que les personnes puissent rester chez elles le plus longtemps possible, dans leur environnement familial, et ainsi retarder leur placement en institution, voire parfois même l'éviter.

Vous pouvez trouver tous les renseignements souhaités sur le site www.pro-xy.ch.

Pour la région de La Côte, la personne responsable est Madame Ginette Moinat, Case postale 117 – 1163 Etoy, tél. **079 858 52 51**.

Relevés des compteurs d'eau

Nous remercions d'avance les propriétaires qui veulent bien relever les compteurs d'eau lors d'un changement de locataire ou de nous demander de venir le faire.

Savez-vous que ...

sous chaque grille se cache une rivière ?

Savez-vous à quoi servent les grilles d'évacuation des eaux ?

Elles sont indispensables à la collecte des eaux de pluie et permettent d'éviter les inondations sur les routes et dans les habitations.

CES GRILLES DE SOL ET LES CANALISATIONS QUI SE TROUVENT DESSOUS MÈNENT LE PLUS SOUVENT L'EAU À LA RIVIÈRE OU AU LAC LE PLUS PROCHE.

Situées près de nos maisons, de nos commerces, elles font partie de notre environnement quotidien. Mais trop souvent, hélas, elles sont utilisées pour évacuer des eaux sales qui polluent nos lacs et nos rivières, tuant la faune et la flore aquatique. C'est notre environnement immédiat qui est atteint.

CES POLLUTIONS PEUVENT ET DOIVENT ÊTRE ÉVITÉES !

Lors de vos activités en plein air....

Développez des réflexes aussi simples qu'un jeu d'enfant :

- Utilisez de l'eau sans produit pour le nettoyage de vos balcons, terrasses, toitures.
- Soyez attentifs aux pesticides et autres produits chimiques que vous utilisez dans votre jardin, sur vos balcons, dans vos champs et cultures.
- Dosez vos produits selon les conseils d'utilisation qui figurent sur les emballages.
- Récupérez et déposez les excédents des produits nocifs que vous utilisez dans les centres de collectes.
- Nettoyez les pinceaux et autres outils de bricolage dans des lieux adaptés.
- Lavez votre voiture dans un espace dédié à cette activité.
- Si vous faites la vidange vous-même ... récupérez l'huile de votre moteur et apportez-la à la déchetterie.

DANS TOUS LES CAS, ÉVITEZ DE DÉVERSER DES LIQUIDES POLLUANTS OU DES DÉCHETS DANS LES GRILLES.

DES GESTES SIMPLES PROTÈGENT NOTRE ENVIRONNEMENT.

DES COURS D'EAU EN BONNE SANTÉ PERMETTRONT AUX GÉNÉRATIONS FUTURES DE CONSOMMER NOTRE BIEN LE PLUS PRÉCIEUX : L'EAU.

Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter le site www.aquava.ch

Merci de l'attention que vous avez portée à ces lignes et de votre contribution à protéger notre environnement.

La Municipalité

Féchy, septembre 2011